

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE12<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/378

**Plan de financement détaillé  
du phasage des travaux  
de l'opération de réhabilitation  
du Centre des Arts et de la Culture**

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE

26 DEC. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Excusés représentés : 4
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Solange LEBLANC <i>Procuration à Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS</i> M. Jean-Charles SAGET <i>Procuration à M. José GUIOLET</i> Mme Juliana FENGAROL <i>Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE</i>
Excusés non représentés : 11
<b>Vice-Présidents :</b> M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Mme Suzelle SEVILLE (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</b> M. Fabert MICHELY
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE M. Harry DURIMEL Mme Kitty WALPO Mme Nadège THÉOPHILE
Absents : 9
<b>Vice-Président :</b> M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Corinne PETRO M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Chazy CIRANY - M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.01.02/251 du 13 janvier 2016 – Phasage des travaux de l'opération de réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture ;

**Considérant** le rapport du Président;

Le Conseil communautaire a délibéré le 13 janvier 2016 sur le phasage des travaux de réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture comme suit :

- **Phase 1** : Travaux préparatoires préalables : désamiantage, curage, déshabillage, démolition partielle et renforcement structurel et fondations spéciales d'un montant de **8 906 540,00 €** ;
- **Phase 2** : Travaux d'extension, de restructuration et d'équipements scénographiques estimée à hauteur de **24 350 277,00 €**.

Sous l'égide de la cellule Europe, le phasage précisant le découpage des travaux de l'opération permet de respecter le plan de financement approuvé par le Conseil Communautaire.

Dans cette note de phasage, il est indiqué que la phase 1 correspond aux limites des travaux de l'opération relative au cofinancement FEDER au titre du PO 2007/2013 mais également aux transferts des subventions obtenues par la ville de Pointe-à-Pitre.

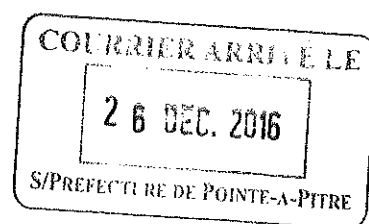
En effet, la ville de Pointe-à Pitre s'est vu allouer les deux subventions suivantes:

- Une subvention Etat du Ministère de la Culture et de la Communication d'un montant de 1 084 000 € : un unique versement de 148 963,88 € a été effectué à ce jour. Une nouvelle convention a été signée entre le Président de CAP Excellence et le Préfet de la Région GUADELOUPE, le 23 janvier 2015 accordant le solde de la subvention au profit de la Communauté d'Agglomération ;
- Une subvention du Conseil Régional d'un montant de 2 000 000 €.

Faisant suite aux différentes demandes de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, le Conseil Régional accepte de réaffecter à l'EPCI la subvention de 2 000 000€ attribuée à la ville de Pointe-à-Pitre avant le transfert de cet équipement, sous réserve que le Conseil Communautaire délibère sur le plan de financement des deux tranches de travaux.

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;**



**ARTICLE 1-** D'arrêter le plan de financement du phasage de l'ensemble des travaux de l'opération de réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture comme suit :

<b>Financiers</b>	<b>HT €</b>	<b>Phase 1 PO 2007-2013</b>	<b>Phase 2 PO 2014-2020</b>
<b>1. FEDER</b>	13 851 036,12	2 315 700,40	11 535 335,72
<b>2. Autres financements publics</b>			
Etat	1 084 000,00	148 963,88	935 036,12
Conseil Régional	4 405 780,88	2 000 000,00*	2 405 780,88
Conseil Départemental	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
CAP Excellence	11 916 000,00	4 441 875,72	7 474 124,28
<b>Ressources totales</b>	<b>33 256 817,00</b>	<b>8 906 540,00</b>	<b>24 350 277,00</b>

**ARTICLE 2-** De confirmer le choix de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence de solliciter le Conseil Régional pour que cette subvention de deux millions d'euros (2 000 000 €) soit affectée à l'EPCI en lieu et place de la ville de Pointe-à-Pitre.

**ARTICLE 3-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président du Conseil Régional de la GUADELOUPE, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 20 DEC. 2016

Le Président



Eric JALTON

20 DEC. 2016

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 20 DEC. 2016
- Délibération transmise au Président du Conseil Régional de la GUADELOUPE, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 11 JAN. 2017

